

Image not found or type unknown



Période compromis/acte authentique

Par **cafou**, le **08/09/2009** à **23:11**

Bonjour à tous,
Dans le cadre de la vente d'un logement, l'acquéreur n'est pas joignable depuis plus d'un mois après la date prévue de la signature de l'acte authentique. Existe-t-il des recours possibles pour stopper la vente pendant cette période ?
Merci d'avance !